

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE****SEANCE DU VENDREDI 8 FEVRIER 2019****Délibération n°DL2019_009 : Débat d'orientation budgétaire 2019**

Date de la convocation : 01/02/2019

Date de publication :

L'an deux mille dix-neuf et le huit du mois de février à quatorze heures et trente minutes, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Mireille BANCEL, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Magali CONESA, Jean-Louis CONIL, José COTTON, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Jean-Marc DELIA, Pierre DEOUS, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Fabrice LACHENMAIER, Andrée-Claire LIEGE, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Gilles PEROLE, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Catherine SEGUIN, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Jean-Claude ZEJMA.

ONT DONNE POUVOIR : Mekia ADDAD à Magali CONESA, Franck BARBEY à Philippe BONELLI, Jean-Marie BELVEDERE à Catherine BUTTY, Claude CEPPI à Michèle OLIVIER, Christophe CHALIER à Jean-Marc MACARIO, Valérie COPIN à Jérôme VIAUD, Jacques-Edouard DELOBETTE à Jean-Marc DELIA, Jean-Marie GUENOT à Jean-Claude ZEJMA, Gérard MERO à Jacques VARRONE, Christophe MOREL à Valérie DAVID, Nicole NUTINI à Annie DUVAL, Gilles PEROLE à Pierre ASCHIERI, Christiane REQUISTON à Roland RAIBAUDI, André ROATTA à Jacques POUPLOT, Gilles RONDONI à Claude MASCARELLI, Florence SIMON à Gilbert PIBOU, Philippe WESTERLIN à Dominique BOURRET, Christian ZEDET à Claude BLANC.

ETAIENT REPRESENTES : Joël PASQUELIN par Jean-Marc MACARIO.

ETAIENT ABSENTS : Henri CHIRIS, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc GARNIER, Myriam LAZREUG, Pascal PELLEGRINO, Patricia ROBIN.

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : Murièle CHABERT après le vote de la délibération n°6, Marie-Louise GOURDON après le vote de la délibération n°4, Gilles PEROLE après le vote de la délibération n°5.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Claude BOMPAR avant le vote de la délibération n°13, Dominique BOURRET avant le vote de la délibération n°16 et a donné pouvoir à Jean-Paul HENRY, Catherine BUTTY avant le vote de la délibération n°6, Murièle CHABERT avant le vote de la délibération n°9, José COTTON avant le vote de la délibération n°9 et a donné pouvoir à François BALAZUN, Cyril DAUPHOUD avant le vote de la délibération n°9, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL avant le vote de la délibération n°9 et a donné pouvoir à Paul EUZIERE, Yves FUNEL avant le vote de la délibération n°17 et a donné pouvoir à Ismaël OGEZ, Andrée-Claire LIEGE avant le vote de la délibération n°23, Gilles PEROLE avant le vote de la délibération n°9 et a donné pouvoir à Pierre ASCHIERI, Jacques POUPLOT avant le vote de la délibération n°19.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

CONSEIL DE COMMUNAUTE	DELIBERATION
DU 8 FEVRIER 2019	N°DL2019_009
RAPPORTEUR : Monsieur le Président	
FINANCES	
Débat d'orientation budgétaire 2019	
<u>SYNTHESE</u>	
<p>Il est proposé aux conseillers communautaires de débattre des orientations budgétaires 2019. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Un projet de rapport d'orientations budgétaires a été adressé aux conseillers communautaires avec les convocations au conseil de communauté.</p>	

Monsieur Jean-Marc DELIA expose au conseil de communauté :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur, article 19, de l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse qui précise que la convocation à la séance au cours de laquelle il sera procédé au débat d'orientation budgétaire, est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

Etant précisé que le projet de rapport d'orientations budgétaires a été présenté en commission des finances du 30 janvier 2019 et joint aux convocations du conseil. Il est annexé à la présente délibération.

Tenue du débat :

Monsieur le Président introduit le débat.

Nous allons ensemble débattre des orientations budgétaires de notre collectivité pour 2019, afin de préparer le vote du budget prévu le 29 mars prochain. Comme chaque année, je souhaite remercier Monsieur le vice-président et les membres de la commission des finances pour leur sérieux, leur assiduité et leur engagement au service d'un sujet qui peut sembler technique et difficile, mais qui est plus que jamais stratégique. Comme vous le savez certainement déjà, car cette information a été reprise par la presse, la CAPG vient de sortir du Réseau National d'Alerte des finances locales. C'est la reconnaissance de l'amélioration de notre situation, après une année 2016 difficile. Sachez que cette décision de sortie a été prise par la direction des finances publiques et les services de l'Etat qui s'appuient sur une parfaite connaissance de notre situation financière passée et à venir. Cette décision n'est en effet pas basée seulement sur quelques ratios qui peuvent, comme la plupart des statistiques, donner cours à interprétation, mais sur une analyse approfondie,

exhaustive et détaillée de notre situation financière. N'en déplaise à certains, je peux d'ores et déjà vous annoncer que cette amélioration de nos finances, amorcée en 2017, se confirmera bien en 2018 comme en attestent les résultats projetés de cet exercice. J'aimerais que ceux qui ont beaucoup commenté, critiqué voire polémique sur notre entrée dans ce réseau mettent autant d'énergie à se féliciter et à communiquer au sujet de cette sortie. Un autre signal positif à retenir pour 2019 est, qu'après une période de fort ralentissement des recettes économiques, notamment suite à la réforme de la taxe professionnelle et en raison d'un climat économique national morose, l'amélioration du dynamisme des recettes fiscales se confirme. Cela reflète le très bon dynamisme de l'économie locale. Entre 2017 et 2018, la fiscalité aura ainsi progressé de 3,6 % dont près de 5% pour la seule cotisation sur la valeur ajoutée. Ce dynamisme économique est créateur d'emplois et de richesses pour le plus grand bénéfice des entreprises, mais également de notre territoire et de ses habitants. Cela confirme, s'il en était besoin, la nécessité et l'intérêt d'investir pour le développement économique de notre territoire.

Ces signaux positifs ne doivent évidemment pas inciter à revenir sur les efforts réalisés. Ce sont des efforts difficiles, mais indispensables et qui portent leurs fruits. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est la clé pour améliorer l'autofinancement et ainsi pouvoir investir sans augmenter l'endettement. Les dépenses de fonctionnement n'ont ainsi augmenté que de 2,1% depuis 2014. Grâce à cette politique de rigueur, nous sommes ainsi parvenus à faire face aux pertes sans précédent de dotations d'Etat et ce sans augmenter les impôts. Je vous rappelle que depuis 2014, notre territoire a 16,8 millions d'€ pour notre territoire entre la baisse des dotations et le prélèvement du fonds de péréquation. Imaginez tout ce que nous aurions pu faire avec cette somme !

Grâce à tous ces efforts et à une gestion rigoureuse, notre situation s'est donc nettement améliorée. L'épargne brute a augmenté d'environ 50% entre 2014 et 2018. Cela est d'autant plus remarquable que la collectivité a donc fait face à des pertes de recettes mais également à la renégociation d'un emprunt toxique. Cela est d'autant plus remarquable que les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés. Nous avons en effet respecté à la lettre notre promesse de protéger les contribuables et de ne pas augmenter les impôts. En résumé, la situation de notre collectivité est meilleure qu'en 2014, date de création de la CAPG et du début de ce mandat. En tant que président, j'ai veillé à permettre cette amélioration malgré les difficultés, car il est essentiel de préparer l'avenir de notre territoire et pas seulement de gérer son quotidien.

En 2019, et c'est la première année depuis la création de la CAPG, aucun nouveau transfert significatif de compétence n'est prévu. En revanche, 2019 sera consacrée à la préparation d'un transfert de grande ampleur : l'eau et assainissement qui entrera en vigueur le 1er janvier 2020. Ce transfert complexe nécessitera un important travail de dialogue et de concertation. Nous aurons l'occasion d'y revenir après le vote du budget pour préparer ensemble cette importante échéance. Les réformes nationales relatives aux finances publiques marquent également une pause en 2019, en attendant toutefois la grande réforme programmée de la fiscalité locale. Cette relative stabilité permettra une meilleure visibilité que les années précédentes. La CAPG restera cependant exposée en 2019 à une nouvelle perte de dotation d'Etat, en raison principalement de l'intégration d'un critère revenu par habitant dans la formule de calcul, mais dans une moindre mesure que les années précédentes. L'exercice 2019 devra être l'exercice de la consolidation et de la confirmation du redressement de notre situation financière. Il vous est donc proposé de poursuivre la politique générale de maîtrise des dépenses et ainsi de confirmer l'amélioration de la situation financière constatée depuis 2017. Cette sobriété des dépenses de fonctionnement doit nous permettre d'améliorer notre autofinancement et ainsi de pouvoir conserver des marges de manœuvre pour l'investissement tout en se désendettant. En 2019, deux projets significatifs entreront en phase de réalisation : l'Espace Culturel et Sportif du Haut Pays situé à Valderoure et le parking intermodal du château à Mouans-Sartoux. L'objectif est de limiter les emprunts au financement de ces investissements structurants.

Il remercie Jean-Marc DELIA pour son efficacité et les efforts qu'il déploie pour rendre accessible aux élus un domaine très technique.

Monsieur DELIA présente une synthèse du rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire. Il remercie la direction et le service des finances.

Situation du secteur Public Local / contexte national	Loi de finances 2019
<p>Contexte national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après une nette embellie en 2017 (+2,3%), l'économie Française ralentit à fin 2018 (croissance estimée en 2018 à +1,5%), - Taux de Croissance 2019 prévisionnel : + 1,8% (rebond attendu) - Taux d'inflation 2018 : +2,1% (retour en 2019 à +1,2% aux niveaux de 2017) <p>Rappel : Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022 (La CAPG n'a pas obligation de contractualiser.) Effort demandé aux collectivités territoriales : 13Md€ d'ici 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Réduire l'évolution des dépenses de fonctionnement à +1,1%/an (Commune + EPCI) → Encadrement du ratio Epargne brute/Encours de dette (capacité de désendettement) : 11 à 13 années (pour notre strate) 	<p>Pas de bouleversements majeurs concernant les Collectivités Locales : texte de transition en attendant la réforme de la fiscalité locale (courant 2019).</p> <p>Dotation Globale de Fonctionnement : Impact de la révision du calcul de la dotation d'intercommunalité avec intégration du critère revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation. Défavorable pour CAPG car > à la moyenne. CAPG : 16 465 euros/habitants (moyenne nationale : 14 501 €)</p> <p>Ecrêtement prévu de la dotation de compensation pour financer la hausse de la péréquation verticale (DSR/DSU)</p> <p>FFIC : Stabilité enveloppe nationale mais variations potentielles individuelles.</p> <p>Fiscalité Locale : réforme de la TH, deuxième tranche de la baisse de la taxe d'Habitation. Compensation annoncée à l'euro par un mécanisme de dégrèvement. Si augmentation du taux >> pas de compensation = à la charge du contribuable.</p> <p>Evolution des bases fiscales : revalorisation forfaitaire indexée sur l'inflation évaluée en 2019 à +2,2%. (contre +1,24 % en 2018)</p>

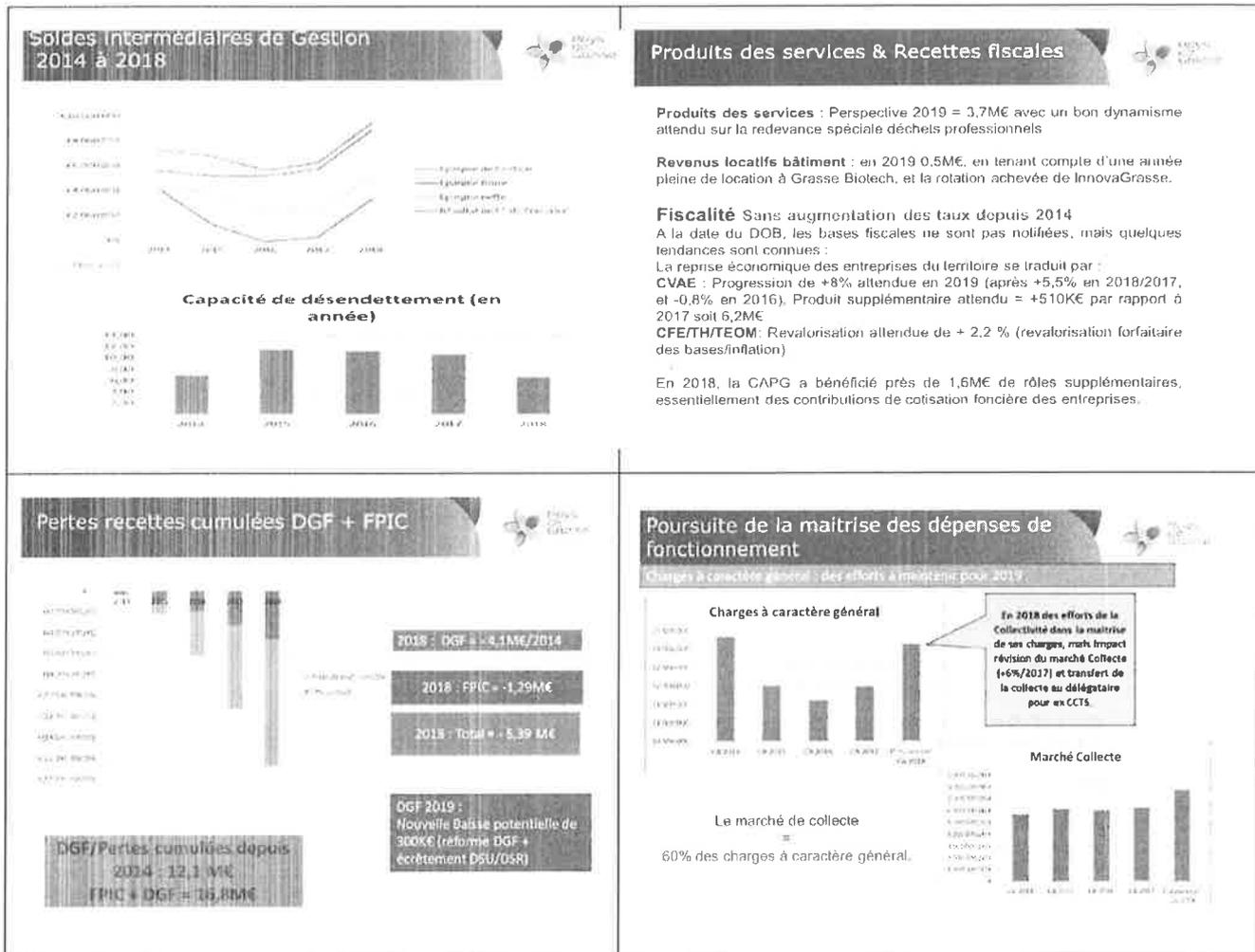
Il ajoute que même si la CAPG n'est pas soumise à l'obligation de contractualisation de maîtrise des dépenses, elle remplit ces objectifs de sobriété des dépenses.

Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et reprise dynamisme fiscal	Résultats 2018																																																																		
<p>Le graphique illustre l'évolution des dépenses réelles (ligne noire) et des recettes réelles (ligne grise) de 2016 à 2019. Les dépenses réelles ont augmenté de manière significative à partir de 2018, dépassant les recettes réelles.</p>	<p>La projection de résultat confirme le redressement entamé en 2017 avec un résultat de fonctionnement à +3,2M€ (contre + 0,2M€ en 2017). (Dont 750 000 € de contentieux Foncière Europe)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020 (proj)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</td> <td>4 588 979</td> <td>1 754 265</td> <td>2 574 668</td> <td>2 411 118</td> <td>3 256 247</td> </tr> <tr> <td>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT</td> <td>10 545 854</td> <td>1 826 045</td> <td>2 520 178</td> <td>2 475 874</td> <td>2 272 071</td> </tr> <tr> <td>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</td> <td>14 618 833</td> <td>2 950 791</td> <td>2 812 930</td> <td>2 677 211</td> <td>8 009 362</td> </tr> <tr> <td>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT</td> <td>- 4 371 676</td> <td>11 087 202</td> <td>1 847 568</td> <td>254 176</td> <td>233 257</td> </tr> <tr> <td>RÉSULTAT TOTAL</td> <td>6 481 179</td> <td>12 962 805</td> <td>4 660 539</td> <td>272 071</td> <td>1 200 000</td> </tr> <tr> <td>SOLDE D'INVESTISSEMENT</td> <td>- 12 952 806</td> <td>1 870 040</td> <td>377 463</td> <td>380 683</td> <td>461 950</td> </tr> <tr> <td>RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice</td> <td>2 488 620</td> <td>2 090 765</td> <td>2 435 227</td> <td>2 052 754</td> <td>2 661 950</td> </tr> <tr> <td>TRIBUTATION NETTE</td> <td>2 960 367</td> <td>2 216 942</td> <td>2 104 000</td> <td>2 060 750</td> <td>1 900 000</td> </tr> <tr> <td>Capacité de dette</td> <td>2 551 203</td> <td>2 345 004</td> <td>2 562 275</td> <td>2 555 491</td> <td>2 754 962</td> </tr> <tr> <td>TRIBUTATION NETTE</td> <td>4 282 042</td> <td>5 778 100</td> <td>2 807 100</td> <td>2 332 000</td> <td>2 000 000</td> </tr> </tbody> </table>		2016	2017	2018	2019	2020 (proj)	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 588 979	1 754 265	2 574 668	2 411 118	3 256 247	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	10 545 854	1 826 045	2 520 178	2 475 874	2 272 071	SOLDE DE FONCTIONNEMENT	14 618 833	2 950 791	2 812 930	2 677 211	8 009 362	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	- 4 371 676	11 087 202	1 847 568	254 176	233 257	RÉSULTAT TOTAL	6 481 179	12 962 805	4 660 539	272 071	1 200 000	SOLDE D'INVESTISSEMENT	- 12 952 806	1 870 040	377 463	380 683	461 950	RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice	2 488 620	2 090 765	2 435 227	2 052 754	2 661 950	TRIBUTATION NETTE	2 960 367	2 216 942	2 104 000	2 060 750	1 900 000	Capacité de dette	2 551 203	2 345 004	2 562 275	2 555 491	2 754 962	TRIBUTATION NETTE	4 282 042	5 778 100	2 807 100	2 332 000	2 000 000
	2016	2017	2018	2019	2020 (proj)																																																														
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 588 979	1 754 265	2 574 668	2 411 118	3 256 247																																																														
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	10 545 854	1 826 045	2 520 178	2 475 874	2 272 071																																																														
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	14 618 833	2 950 791	2 812 930	2 677 211	8 009 362																																																														
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	- 4 371 676	11 087 202	1 847 568	254 176	233 257																																																														
RÉSULTAT TOTAL	6 481 179	12 962 805	4 660 539	272 071	1 200 000																																																														
SOLDE D'INVESTISSEMENT	- 12 952 806	1 870 040	377 463	380 683	461 950																																																														
RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice	2 488 620	2 090 765	2 435 227	2 052 754	2 661 950																																																														
TRIBUTATION NETTE	2 960 367	2 216 942	2 104 000	2 060 750	1 900 000																																																														
Capacité de dette	2 551 203	2 345 004	2 562 275	2 555 491	2 754 962																																																														
TRIBUTATION NETTE	4 282 042	5 778 100	2 807 100	2 332 000	2 000 000																																																														

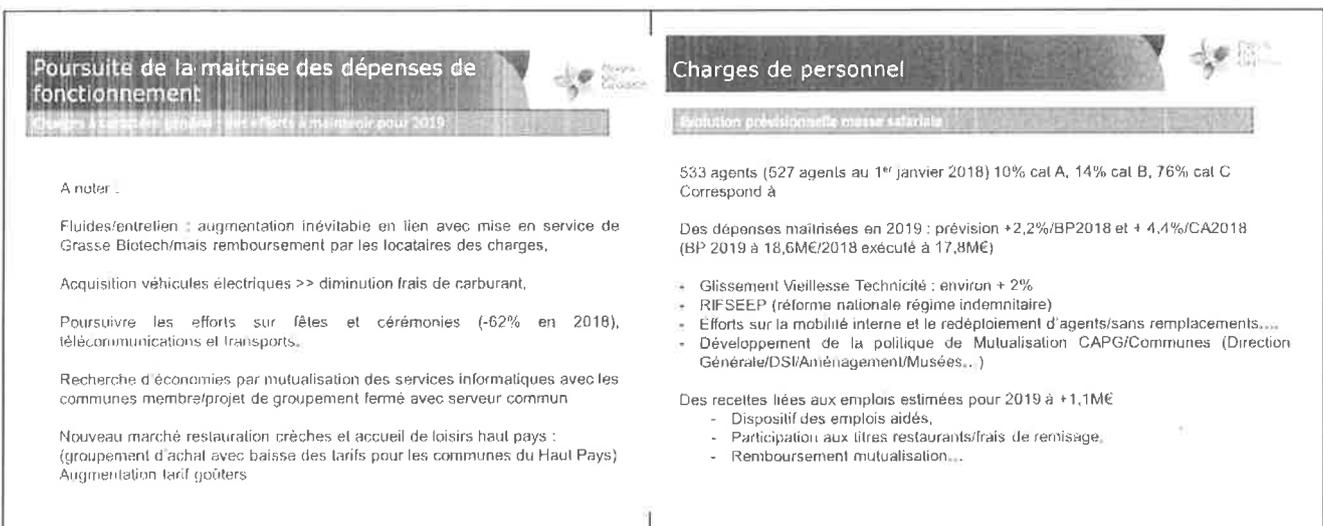
Il explique que la différence entre les recettes et les dépenses correspond à la capacité d'autofinancement. C'est un indicateur de la santé financière. On constate une nette amélioration. La prudence reste de mise du fait de l'importance d'un rôle supplémentaire de fiscalité en 2018, « bonne « surprise » qu'il n'est pas certain de retrouver en 2019. Si nous avons à nouveau une bonne surprise, elle pourra être intégrée par une décision modificative. C'est ce qui a été décidé avec la commission des finances.

Il convient également de tenir compte que le contentieux Foncière Europe a été titré en 2018 (recette), mais il devra être prévu en provision (dépense) en 2019. Après un creux en 2016, la situation se redresse nettement et des marges de manœuvre sont redéveloppées pour l'investissement.

Il précise que nous allons également nous engager dans une démarche d'expérimentation de compte financier unique en lien avec la DGFIP.



Il ajoute qu'on redoute encore une perte de 300 000 € de DGF en 2019, c'est moins que les années précédentes, mais c'est encore une perte. La collectivité a perdu en cumul 16,8 millions d'euros qui auraient été bien utiles pour réaliser des investissements. Les charges de fonctionnement ont augmenté mais de façon contenue et ce malgré les transferts de compétence. Le marché de collecte est très impacté par la hausse des carburants. A noter des efforts sur les postes fêtes et cérémonies (-60 %) et prestations extérieures.



Il expose en outre que la collectivité mène une politique de mobilité interne, qui permet d'optimiser l'affectation des agents et d'éviter des recrutements tout en répondant aux souhaits d'évolution de carrière des agents. Cette politique s'accompagne d'un effort de formation.

Monsieur le Président demande au conseiller s'ils souhaitent intervenir.

Intervention de Madame CONESA-MOZIN,

Conseillère Communautaire du groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement"

Ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte plus clément que les années précédentes. En effet, la situation financière de notre Communauté d'Agglomération s'est améliorée par divers moyens. Le budget de fonctionnement dégage une capacité d'autofinancement supérieure aux années passées, et dégage en 2019 une capacité d'investissement qui, pour la première fois, depuis 2014, affiche un résultat raisonnable.

Si l'on peut se réjouir de ce redressement des finances de la CAPG, qui a prévalu à la sortie de notre Communauté d'Agglomération du Réseau National d'Alerte des Finances Locales, il ne faut néanmoins pas cacher les difficultés qui persistent tant en termes de structure de notre Communauté d'Agglomération qu'en terme de possibilité d'investissements stratégiques pour l'ensemble de notre territoire. Avec un budget contraint, des marges de manœuvre limitées, des pistes d'économies qui se réduisent, les finances de la CAPG demandent une grande vigilance.

Une politique de réduction des dépenses en 2018 poursuivie en 2019

La politique de réduction des dépenses de fonctionnement a porté ses fruits. Vous envisagez de maintenir cette rigueur budgétaire en 2019.

Les moyens utilisés sont la recherche d'une maîtrise de la masse salariale, qui, quelle qu'en soit la détermination, va se heurter inexorablement aux limites de l'efficacité des services rendus à la population.

Or, cette efficacité des services à la population doit être maintenue et améliorée dans chaque service au regard de la contribution des ménages et des entreprises dans nos 23 communes.

Des recettes de fonctionnement en hausse en 2018

La CAPG bénéficie d'un produit fiscal dynamique représentatif d'une démographie qui augmente, d'une implantation solide des entreprises et de l'installation de nouvelles entreprises. Les recettes fiscales représentent 77,8 % des recettes de fonctionnement en 2018. C'est la ressource essentielle de notre Communauté d'Agglomération qui traduit la richesse économique de notre territoire. Les recettes de fonctionnement augmentent en 2018 grâce à des rôles supplémentaires pour 1,68 M €, supplément qui ne sera pas retenu pour l'exercice 2019 compte tenu de son caractère potentiel.

Les taux de fiscalité n'ont pas augmenté. Cependant, compte tenu du montant déjà élevé de la fiscalité et de sa progression constante par l'effet de la revalorisation des bases fiscales, il est inenvisageable d'augmenter ces impôts et taxes pour créer de nouvelles ressources. En outre, ces ressources provenant des ménages et des entreprises commandent de maintenir sur l'ensemble du territoire des services publics de qualité.

Un résultat de fonctionnement en hausse en 2018

Par ces effets, le résultat de fonctionnement atteint 3,25 M€ en 2018, un résultat jamais atteint depuis 2015, qui améliore considérablement l'épargne de la collectivité. Ainsi, il aura fallu quatre années de fonctionnement pour rétablir une situation alarmante en 2016 et 2017. Les économies menées sur ce budget de fonctionnement offrent des marges de manœuvre inexistantes dans les budgets précédents. En effet, le budget de fonctionnement de 2018 dégage un excédent suffisant à rembourser le capital de dette et à financer une partie des investissements en 2019.

En 2019, vous prévoyez une évolution faible des dépenses de fonctionnement. Cependant, l'augmentation prévisionnelle du marché de collecte des ordures ménagères et l'année pleine de la sous-traitance de la collecte à Véolia sur le territoire ex-CCTS viendront augmenter les charges à caractère général, + 8% sur le marché de collecte. Le marché de la collecte des ordures ménagères représente 55% des charges à caractère général.

En 2019, ce seront 9 M€ de dépenses contre 7,8 M€ en 2018.

C'est le poste principal de dépenses de charges à caractère général sur lequel il convient d'effectuer un contrôle accru et, parallèlement, valoriser au mieux nos déchets par des filières éprouvées et novatrices qui font des déchets une ressource très importante pour nos collectivités.

Si la maîtrise du budget de fonctionnement est à maintenir avec rigueur, tant les fragilités de cet équilibre budgétaire sont évidentes, on ne peut pas être aussi satisfait des choix d'investissements réalisés depuis 2014.

Un résultat d'investissement en baisse constante

En 2018, ce sont 241 288 € de résultat d'investissement qui révèlent une baisse constante des investissements depuis 2015. A l'actif de CAPG en 2018, le Théâtre de Grasse, le Centre de loisirs de Cabris, l'Hôtel d'entreprises Biotech, et le Réseau haut débit dont l'action est poursuivie en 2019. C'est la faiblesse de l'investissement en 2018 qui permet d'augmenter l'épargne de la CAPG et d'atteindre une capacité d'autofinancement jamais atteinte pour financer les investissements. En 2018, l'épargne nette est de 5,08 M€. Ainsi, la situation financière de la CAPG s'améliore grandement par le manque d'investissements réalisés sur le territoire.

On mesure ici la précarité d'une telle situation. On observe d'ailleurs pour 2019 une prudence dans les investissements. Dès 2019, la CAPG prévoit de financer le parking intermodal de Mouans-Sartoux pour 3,8 M€, projet dont nous avons contesté le coût et l'aspect structurant pour notre Communauté d'Agglomération.

En 2019, ce seront aussi 1,8 M€ d'investissement pour la Salle polyvalente intercommunale de Valderoure qui ne semble pas ici non plus faire l'unanimité. Le Réseau haut débit, délégué au SICTIAM, se poursuivra pour 550 000,00 € en 2019. C'est un des seuls projets qui répond à une cohésion territoriale. Enfin, l'opération de la ZAC Martelly à Grasse dont le financement par la CAPG s'élèvera à 1,6M€, est une opération à laquelle nous sommes opposés. Elle présente, selon nous, un haut risque financier. L'ensemble de ces investissements sera financés par l'auto-financement et le recours à l'emprunt pour 1M€.

On peut s'étonner de la proposition de « *provision pour risques* » de la somme de 765 000 € en 2019 relative au remboursement dû par Foncière Europe suite au jugement du Tribunal administratif de Nice du 16 novembre 2018. 765 000 € sont titrés sur le budget 2018. Or, cette somme n'a pas été encaissée en 2018.

Autre sujet à observer qui n'est pas sans conséquences. A compter du 1er juillet 2019, le taux du Versement Transport passera à 1,25 %. Ce qui produira nécessairement une baisse des recettes correspondantes. Il était de 9,6 M€ en 2018, soit une ressource conséquente collectée pour la création d'un transport en commun en site propre dont la CAPG ne s'est malheureusement pas encore dotée. De combien sera le manque à gagner avec cette baisse du Versement Transport qui correspond -est-il nécessaire de le rappeler - au ruineux projet de funiculaire fantôme et donc de TCSP non réalisé ?

Ainsi, si les efforts réalisés sur le budget de fonctionnement donnent un ballon d'oxygène à la CAPG, on ne peut passer outre un endettement encore élevé et des choix d'investissements pourtant restreints qui vont considérablement limiter les marges d'action de la CAPG. L'héritage de la CAPAP, la fusion de trois territoires disparates, la dissolution de deux syndicats pèsent sur la santé financière de la CAPG.

Les investissements choisis semblent répondre davantage à des choix ponctuels, que l'on doit souvent aux héritages de la CAPAP, plutôt qu'à un véritable projet de territoire structurant axé sur des domaines tels que la transition énergétique, les transports, le tourisme vert, etc. La CAPG représente un territoire riche économiquement, géographiquement et culturellement. C'est une collectivité qui doit combiner les atouts et les faiblesses de la diversité de notre territoire. Avec un investissement affaibli par une situation financière fragile, la CAPG est jusqu'en 2018 davantage une administration de services à la population qu'un moteur de l'économie locale. Les choix que vous proposez pour 2019 ne dessinent pas les contours d'une politique de territoire ambitieuse avec des programmes d'investissement et une vision à moyen et long terme capable de fédérer l'ensemble du territoire sur des axes communs.

Il est urgent de penser à une politique sur les déplacements futurs, à une transition énergétique et environnementale plus qu'obligatoire, à l'accès équitable des services

publics pour chaque habitant de la CAPG.

Monsieur le premier vice-président remercie Mme Conesa pour son intervention et également pour son approche toujours pertinente et constructive en commission des finances. Il fait remarquer que depuis 2014, plus de 37 millions ont été réalisés. On a une charge de 3 millions d'euro pour le patrimoine existant, par exemple les parcs d'activités et les bâtiments. Des investissements ont été faits, mais à la mesure de nos capacités tout en préservant la capacité à continuer à investir. Il attire l'attention des élus sur le fait que les investissements ont également des conséquences sur les dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Président estime que l'analyse de Mme Conesa est brillante et pertinente, factuelle. On se rejoint sur beaucoup de points, à l'exception toutefois du fait qu'on n'investirait pas assez pour le développement économique. Nous avons 11 parcs d'activités et un hôtel d'entreprises. Nous avons la même analyse et lecture des contraintes. La situation économique de notre collectivité s'améliore.

Intervention de Monsieur De Gianni.

Il est vrai que vous nous avez fait respirer une bouffée d'oxygène. Pour une fois, et nous pouvons nous en enorgueillir, nous avons une situation telle qu'elle est et pas telle que la politique voudrait nous la faire présenter. Quand je disais qu'il y avait une bonne gestion, on me critiquait. Il invite Mme Conesa à voter le budget en précisant qu'il s'agit d'un trait d'humour. La politique qui a été menée est rigoureuse et elle est menée avec brio par le président. Il avait dit qu'il redresserait la barre, barre qui était descendue très bas. Il faut savoir reconnaître les choses. Le bon sens populaire nous a toujours appris qu'on devait avoir les moyens de ses ambitions. Après des années d'errance, on est sur la bonne voie et on peut s'en féliciter.

Intervention de Monsieur Marchive

Je n'ai aucun reproche à faire à cette présentation. Mais je souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur deux points : les déchets avec une augmentation de la collecte et du traitement attendue d'au moins un million. Il y a également le pb des transports. Si on perd du versement transport, nous serons en difficulté.

Monsieur le Président expose que nous étions dans une situation très difficile, mais le plus difficile est devant nous : les transports et les déchets. Il faut également surveiller les conséquences des augmentations du coût des carburants sur les marchés transports et déchets.

Intervention de Monsieur Pouplot

Pourquoi on ne met pas en place un budget spécifique pour la TEOM ? Est-il possible de l'externaliser ? Monsieur le Président répond que pour avoir un budget spécifique il faudrait créer une régie, sinon la Trésorerie le refuse. Nous le faisons indirectement en compta analytique pour chaque zone géographique (5 zonages) et par flux de déchets.

Intervention de Monsieur Cassarini

Je ne partage pas l'optimisme ambiant. Page 36, on parle de la dette, en 2014 elle était de 39 944 242 €, en 2019 elle passe à 57 810 408 €. Quand on déduit le fonds de concours qui est de 11 000 000 €, la dette est de 46 000 000 aujourd'hui alors qu'elle

était de 40 000 000 € en 2014. 1^{er} bilan, la dette a augmenté de 7 000 000 € en 5 ans. En ce qui concerne le remboursement de la dette, chaque année nous remboursons 2 000 000 € de plus, une augmentation de l'annuité de la dette de 2 000 000 €. Face à ces chiffres, pages 36 et 37 du rapport qui sont incontestables, quelles réalisations ? Deux projets d'envergure, un premier projet utile, l'espace culturel et sportif situé à Valderoure, un projet qui est contesté, le parking intermodal du château de Mouans Sartoux. En termes de projets, le bilan est faible. En termes de fiscalité, elle a augmenté. Si les taux sont restés fixes du fait de l'augmentation des bases, la fiscalité a augmenté. Monsieur VIAUD nous explique et se félicite de ne pas avoir augmenté les taux, comment aurait-il pu augmenter les taux de cette fiscalité quand on sait que la pression fiscale est déjà très élevée dans cette communauté d'agglomération. Concernant l'amélioration des services publics, les poubelles débordent toujours, le système des bus est largement en sous-régime, le bilan est très négatif. On nous explique qu'on a dégagé des marges de manœuvre, Monsieur DELIA nous a annoncé le chiffre de 37 000 000 €. Nous aurons réalisé 37 000 000 € d'investissement. On a vu qu'avec l'augmentation de la dette de 7 000 000 €, on a déjà financé une partie de ces investissements par une dette, ce qui fait qu'en réalité l'investissement est de 30 000 000 € et non 37 000 000 €. On arrive à 5 000 000 €/an quand on divise les 30 000 000 € par 6 années. Le problème est qu'avec la diminution du versement transports, les charges vont augmenter de 3 000 000 €/an. Donc, sur les 5 000 000 €, il en restera 2 000 000 € et avec la problématique des déchets, il ne va plus rester grand-chose et quand on se permet de lancer le financement du parking de Mouans Sartoux, on va tout simplement repasser dans le réseau d'alerte. En 2014, on n'était pas dans le réseau d'alerte, on y est entré et on vient d'en sortir. Le problème est que ceux qui nous ont fait sortir du réseau d'alerte sont ceux qui nous ont fait y entrer. Je ne serai pas du côté de ceux qui applaudissent le pompier pyromane parce que si M. VIAUD a réussi provisoirement à nous faire sortir du réseau d'alerte, c'est lui qui nous y a fait entrer puisqu'en 2014 la communauté d'agglomération n'était pas dans ce réseau. Merci.

Monsieur Délia conseille à Monsieur Cassarini d'assister aux réunions de la commission des finances.

Monsieur le Président confirme qu'on ne lâchera pas de lest pour la gestion de la collectivité.

Après avoir débattu, le conseil de communauté a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.

Le Président

J. Viaud

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

